



Vous partez à l'étranger pour de courts séjours dans l'année?

Une assurance voyage annuelle est primordiale pour vous couvrir en cas d'imprévu à l'étranger. En effet, les frais médicaux à l'étranger sont souvent élevés à l'étranger et la Sécurité Sociale ne vous couvre pas partout.

Voyagez en toute tranquillité toute l'année !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec un très bon rapport garanties-prix: **Horizon365**.

- Séjours touristiques **maximum 90 jours**
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels (y compris Covid-19)**
- **Païement direct** en cas d'hospitalisation
- Assurance **annulation**
- Assurance **bagages**
- Assistance **rapatriement** et **responsabilité civile**
- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**

TARIFS PAR AN	INDIVIDUEL	COUPLE*	FAMILLE*
MOINS 65 ANS	155 €	280 €	390 €
65 ANS ET PLUS	180 €	330 €	520 €

***Couple** : conjoints ou concubins. ***Famille** : un couple et jusqu'à 3 enfants de moins de 25 ans.
Cotisation par enfant supplémentaire de moins de 25 ans : 95€

Devis Gratuit & Souscription en ligne - www.mondassur.com

+33 1 80 87 57 80 - contact@mondassur.com

Assurance annuelle pour les voyageurs dans le monde entier pour de courtes durées.

• Nature du séjour	Tourisme
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	90 jours
• Limite d'âge de l'assuré	85 ans
• Domicile de l'assuré	Union Européenne

Garanties

GARANTIES	PLAFONDS & MONTANTS
ANNULATION-MODIFICATION DE VOYAGE	
Accident, Maladie (grossesse comprise) & Décès	Max par assuré : 5.000 € Franchise de 30€
Licenciement économique ou obtention d'un emploi ou stage rémunéré	
Dommages matériels graves (ex : cambriolage, incendie, événement climatique...)	
Autres événements aléatoires (ex : refus de visa, divorce, décès proches, vol...).	Franchise de 20% (minimum 150€)
INTERRUPTION DE SEJOUR	
En cas de survenance d'une cause d'annulation ou intervention d'assistance	Indemnité sur le nombre de jours restant, Max par assuré : 3.000€
RETARD DE TRANSPORT	
Annulation ou retard d'un vol (> 6 heures) ou train (> 3 heures) confirmé	Max par assuré : 100 € Max par famille : 400 €
PERTE, VOL OU DETERIORATION DE BAGAGES	
Indemnisation dommages aux bagages	Max par assuré : 3.000 €
Vols d'objets de valeur	Max par assuré : 1.500 € , franchise 30 €
FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER*	
Hospitalisation & Médecine courante	100% frais réels : max 300.000 €
Soins dentaires d'urgence	100% frais réels jusqu'à 300 €
Lunettes : verres et montures en cas d'accident	100% frais réels
ASSISTANCE & RAPATRIEMENT	
Rapatriement : transport de l'assuré au centre médical, rapatriement sanitaire par les centres d'assistance	100% frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	100% frais réels
Visite d'un proche (en cas d'hospitalisation à l'étranger)	Billet aller/retour
Prise en charge des frais de séjour du proche	Max par nuit : 100 € , max 10 jours
Prise en charge du retour des accompagnants assurés	100% frais réels
Frais de recherche ou de secours	Max par assuré : 1.500 €
Assistance juridique	Max par assuré : 3.000 €
Caution pénale	Max par assuré : 30.000 €
RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE	
Dommages corporels	Max par assuré : 4.500.000 €
Dommages matériels	Max par assuré : 45.000 €
Franchise par sinistre	75 €

* Comprend les maladies et les accidents. L'assuré doit bénéficier de la sécurité sociale française. Franchise de 30€.

Devis Gratuit & Souscription en ligne - www.mondassur.com

+33 1 80 87 57 80 - contact@mondassur.com